



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 17/11/2022

Date d'affichage : 28/11/2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt quatre novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, M.

Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de M. Guy PARIS, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Contrat de maintenance des logiciels de gestion administrative.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de renouveler les contrats de maintenance des logiciels de la Mairie.

Le prestataire actuel ODYSSEE nous a établi une proposition financière :

- contrat de maintenance annuelle : 1 830,05 euros hors taxes
- contrat complémentaire : 1 482,29 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour) décide :

- de retenir l'offre d'ODYSSEE de MALEMORT SUR CORRÈZE (19) pour un montant global de 3 312,34 euros hors taxes (3 974,80 euros toutes taxes comprises).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de maintenance (joints en annexe).
- dit que le contrat prendra effet au 01/01/2023 pour se terminer à la date du 31/12/2025.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 6156 de la section de fonctionnement du budget COMMUNE.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 28/11/2022

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance,
Mme Véronique CAREL

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS